

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 9 avril 2019 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Denis Chagnon, maire suppléant, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n^{os} 14-01 modifiant le règlement n^o 14 sur les dérogations mineures

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement n^o 14-01 concernant les frais d'étude d'une demande de dérogation mineure, lequel modifie le règlement n^o 14 sur les dérogations mineures.

M. Denis Chagnon, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance du 12 mars dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié sur le site Web de la Ville, le 13 mars dernier.

M. Chagnon informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable au service de l'Urbanisme.

M. Massicotte débute son exposé en expliquant les modifications apportées par ce projet de règlement.

Il poursuit en précisant que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'il ne nécessite pas de certificat d'approbation de la MRC de Rouville, que cette assemblée publique de consultation sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption de ce règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 39.

Résolution 2019-04-148

Procès-verbal du 12 mars 2019 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 12 mars 2019 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 12 mars 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Résolution 2019-04-149

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 52 584 à 52 659	732 235,40 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 52 670 à 52 766	263 193,55 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 8FD000041 à 8FD000047	11 231,12 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2019-04-150

Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs 2018

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, procède au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année 2018, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Résolution 2019-04-151

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Remplacement et installation de la pompe submersible au puits n^o 1 par Danovar inc. de Victoriaville pour le prix de 10 768,65 \$ plus les taxes.
- Contrat n^o AB-718 avec l'Agence Boomerang inc. de Granby, pour la prestation de Jean-Marc Couture en 1^{ère} partie du spectacle du 25 août 2019 dans le cadre de l'événement Halte en fête 2019, le tout pour le cachet de 2 200 \$ plus les taxes, tel qu'il appert audit contrat.

Résolution 2019-04-152

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 9 avril au 14 mai 2019 et, il est, par les

Séance ordinaire du 9 avril 2019

présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. Denis Chagnon, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-153

Règlement n° 2019-263-01 modifiant le règlement n° 2019-263 fixant les tarifs pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2019 / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 2019-263-01 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que ce règlement a pour objet d'apporter des précisions aux frais d'administration de l'article 6 et pour ajouter le paragraphe C.8 intitulé *Véhicules et/ou machinerie du service des Travaux publics* à l'Annexe C et fixer les tarifs de ceux-ci.

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement n° 2019-263-01 modifiant le règlement n° 2019-263 fixant les tarifs pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2019 ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-154

Acquisition d'une solution logicielle de qualité des services / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'une solution logicielle de qualité des services auprès de PG Solutions inc. de Québec pour un prix maximum de 9 634 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la soumission n° 1VSCE50-001759-CV1 datée du 24 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-155

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières / Avis favorable

Considérant que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) stipule que la commission scolaire doit consulter toutes municipalités ou communautés métropolitaines, dont le territoire est entièrement ou

Séance ordinaire du 9 avril 2019

partiellement compris dans le sien, concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

Considérant que les élus de la Ville de Saint-Césaire ont pris acte du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2019-2022;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire donne un avis favorable au plan triennal 2019-2022 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières en référence au document daté du 27 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-156

Régie intermunicipale des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire – États financiers 2018 / Approbation

Considérant la transmission des états financiers 2018 et le rapport de l'auditeur indépendant de la Régie intermunicipale des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'adopter les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2018 préparés par M^{me} Johanne Lévesque, comptable agréée, tel qu'il appert du dudit document daté du 25 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-157

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHR) – Budget 2019 / Approbation

Considérant le budget 2019 daté du 14 mars 2019 adopté sous la résolution n° 003-CA-040 par le Conseil d'administration de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville regroupant les offices municipaux d'habitation de Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Ange-Gardien, Saint-Paul-d'Abbotsford, Marieville, Waterloo et Granby;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'approuver la portion du budget 2019 concernant l'Office d'habitation de Saint-Césaire dont le déficit d'exploitation est assumé à

Séance ordinaire du 9 avril 2019

90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit un montant de 5 809 \$, en référence au document daté du 14 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-158

La Maison Victor-Gadbois / Contribution

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser une contribution de 100 \$ à la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, laquelle Maison offre gratuitement des soins palliatifs aux personnes qui sont en fin de vie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-159

Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire – 5^e tournoi de golf / Inscription et commandite

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser les inscriptions au prix de 110 \$ chacune de 2 élus au 5^e tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire qui aura lieu le 25 mai prochain au club de golf de Saint-Césaire;

Et résolu également d'autoriser une commandite de 50 \$ pour cet événement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-160

Commission de toponymie *Consultation sur le projet de changer le nom Autoroute des Cantons-de-l'Est en celui d'Autoroute Jean-Lapierre pour un tronçon de l'autoroute 10 / Appui*

Considérant la consultation des municipalités par la correspondance datée du 25 mars 2019 de la Commission de toponymie du Québec, concernant le projet pour changer le nom de l'Autoroute des Cantons-de-l'Est en celui d'Autoroute Jean-Lapierre pour un tronçon de 45 km de l'autoroute 10 allant de la sortie du Pont Champlain à Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire informe la Commission de toponymie du Québec, par la présente résolution, qu'il est favorable avec le projet de changement de désignation de ce tronçon de l'autoroute 10 en celui d'Autoroute Jean-Lapierre.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Résolution 2019-04-161

Démissions au poste de pompier

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal accepte les démissions des personnes suivantes comme pompier à temps partiel pour le service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire :

- M. Christophe Paré (effective le 1^{er} avril 2019)
- M. Francis Galdès (effective le 1^{er} avril 2019)
- M. Philippe Rochette-Héroux (effective le 7 avril 2019)

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-162

Plan des mesures d'urgence – Acquisition d'un écran tactile / Autorisation

Considérant la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.3) et du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, édicté le 20 avril 2018 par le ministre de la Sécurité publique;

Considérant la réorganisation du Plan des mesures d'urgence de la Ville de Saint-Césaire comportant entre autres, la préparation du Centre de coordination du Plan des mesures d'urgence (CCMU) avant le 9 novembre prochain;

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'acquérir un écran tactile auprès de Cylabe interactif de Québec pour le prix de 4 832 \$ plus les taxes pour le Centre de coordination du Plan des mesures d'urgence, tel qu'il appert de la soumission n° 885 datée du 27 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-163

Mandat de remplacement et support pour les réponses aux alarmes en eau potable / Renouvellement

Considérant la recommandation de M^{me} Dominique Arpin, chef d'équipe du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de renouveler le mandat de remplacement et support pour les réponses aux alarmes en eau potable avec la firme Simo de Longueuil pour assurer la fourniture de services professionnels à une fréquence d'une

Séance ordinaire du 9 avril 2019

semaine sur trois, selon le calendrier établi par le service des Travaux publics, pour le prix forfaitaire hebdomadaire de 795 \$ plus les taxes, pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, le tout tel qu'il appert dans la proposition n° 20190255 datée du 1^{er} avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-164

IS / 2019-02-084 – Camion neuf 6 roues avec benne basculante / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour un camion neuf 6 roues avec benne basculante auprès de 4 concessionnaires;

Considérant la réception et l'ouverture, le 28 mars 2019, de 2 soumissions conformes au cahier des charges, à savoir :

Soumissionnaire	Option 1 Location 36 mois avec option d'achat Avant taxes	Option 2 Location 48 mois avec option d'achat Avant taxes	Option 3 Achat Avant taxes	Description Camion Ford 6 roues avec ben basculante
Drummondville Ford Drummondville	1 144,14 \$/m	1 016,83 \$/m	54 452,10 \$	2017 480 km
Baril Ford Lincoln Saint-Hyacinthe	1 386,41 \$/m	1 234,47 \$/m	63 707,64 \$	2018 300 km
Dupont Ford Saint-Jean-sur-Richelieu	Ne désire pas soumissionner			
Formule Ford Granby	Ne désire pas soumissionner			

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'adjuger le contrat IS / 2019-02-084 - Achat d'un camion neuf 6 roues avec benne basculante selon l'option 3 du plus bas soumissionnaire conforme : Drummondville Ford de Drummondville, pour le prix de 54 452,10 \$ incluant les frais d'immatriculation, plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 28 mars 2019 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties;

Et résolu également d'ajouter la garantie de l'option A, soit la garantie prolongée sur le châssis du camion pour le prix de 2 000 \$ plus les taxes, telle que décrite dans ladite soumission.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-165

IS / 2019-02-084A – Camion Ford Transit T-150 / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour un camion Ford Transit T-150 auprès de (deux) 2 2 concessionnaires;

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Considérant la réception et l'ouverture, le 29 mars 2019, d'une (1) soumission conforme au cahier des charges, à savoir :

Soumissionnaire	Prix Avant taxes	Prix Taxes incluses	Description Camion Ford Transit T-150
Gestion C. Tremblay Saint-Jean-sur-Richelieu	31 900,00 \$	36 677,02 \$	Année 2018 9 954 km
Automobiles Rougemont Saint-Césaire	N'a pas soumissionné		

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adjuger le contrat "IS / 2019-02-084A - Achat d'un camion Ford Transit T-150" au seul soumissionnaire conforme : Gestion C. Tremblay de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour le prix de 31 900 \$ incluant les frais d'immatriculation, plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 22 mars 2019 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties;

Et résolu aussi d'ajouter la garantie de l'option A, soit la garantie prolongée sur le châssis du camion pour le prix de 500 \$ par année plus les taxes, telle que décrite dans ladite soumission et ce, payable au moment où la garantie de base prendra fin;

Et résolu également que pour financer cette acquisition, le Conseil municipal emprunte à son fonds de roulement la somme de 33 491,02 \$ (taxes nettes) dont les remboursements seront effectués annuellement sur 3 ans soit, deux (2) versements de 11 163,67 \$ et un versement de 11 163,68 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-166

AO / 2018-02-047A – Stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud – Décompte progressif n° 2 / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 2 par la firme d'ingénieurs Shellex infrastructures (Comeau experts-conseils) pour le contrat AO / 2018-02-047A – Stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 auprès de l'adjudicataire, Les Entreprises Michaudville inc., d'une somme de 338 698,28 \$ plus les taxes incluant la retenue contractuelle de 10%, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 3 avril 2019;

Que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 2 pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Résolution 2019-04-167

Transmission d'une invitation à soumissionner pour la réfection de trottoirs à divers endroits de la Ville / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour des travaux de réfection de trottoirs à divers endroits de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-168

Remplacement et installation de luminaires à la Terrasse Fortin / Autorisation

Considérant la recommandation de M^{me} Dominique Arpin, chef du service des Travaux publics;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le remplacement de luminaires à la Terrasse Fortin par l'acquisition de 6 luminaires DEL auprès de Lumen Granby, pour le prix de 15 390 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la soumission datée du 12 mars 2019;

Et résolu également d'autoriser l'installation des nouveaux luminaires par Vitech électrique de Saint-Césaire pour le prix, de 2 825 \$ plus les taxes, (incluant matériel et main d'œuvre), tel qu'il appert de la proposition datée du 3 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-169

Offre de services en ingénierie concernant la réfection de chaussées, trottoirs et bordures, rues des Érables et Leduc / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis incluant entre autres, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux concernant la réfection de chaussées, trottoirs et bordures des rues des Érables et Leduc à Shellex infrastructures de Sainte-Julie pour le prix de 20 250 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services d'ingénierie n° 2019-202-1 datée du 14 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Résolution 2019-04-170

Offre de services en ingénierie concernant la réfection complète des infrastructures d'eau potable et d'égouts ainsi que de la chaussée, des trottoirs et bordures de la rue Saint-François-Xavier entre les avenues de l'Union et Saint-Paul / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis incluant entre autres, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux concernant la réfection de chaussées, trottoirs et bordures de la rue Saint-François-Xavier entre les avenues de l'Union et Saint-Paul à Shellex infrastructures de Sainte-Julie pour le prix de 21 700 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services d'ingénierie n° 2019-202-2 datée du 14 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-171

MTQ – Contrat de déneigement et de déglçage route 233 (rue Notre-Dame) / Autorisation de signature

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) soumet à la Ville de Saint-Césaire, un nouveau contrat de déneigement, déglçage et fourniture de matériaux au montant de 6 033,07 \$ saison 2019-2020 pour la rue Notre-Dame (route 233), longueur pondérée de 0.853 km pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence la trésorière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire le contrat de déneigement, déglçage et fourniture de matériaux pour la rue Notre-Dame (route 233) préparé par le MTQ pour la saison 2019-2020 avec option de renouvellement de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-172

Règlement n° 14-01 modifiant le règlement n° 14 sur les dérogations mineures / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 14-01 modifiant le règlement n° 14 sur les dérogations mineures a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications aux frais d'étude à acquitter par les demandeurs;

Séance ordinaire du 9 avril 2019

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement n° 14-01 modifiant le règlement n° 14 sur les dérogations mineures».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-173

DM-03-2019 par M^e France Rousseau, notaire et mandataire pour le propriétaire, M. Pier-Olivier Leduc, lot n° 1 592 563 situé au 1120-1130, rue Provençal / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M^e France Rousseau, notaire et mandataire pour M. Pier-Olivier Leduc, propriétaire au 1120-1130, rue Provençal, lot n° 1 592 563 du cadastre du Québec concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation existant pour lequel la marge de recul avant s'avère moindre que la norme minimale prescrite au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser cette situation en autorisant une marge de recul avant de 6,17 mètres pour ce bâtiment, octroyant ainsi une dérogation de 1,43 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que l'autorisation de la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété par les propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 13 mars 2019;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 4 avril 2019, recommande au Conseil municipal, d'autoriser la dérogation mineure n° DM-03-2019;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-03-2019 demandée par M^e France Rousseau, notaire et mandataire pour M. Pier-Olivier Leduc, propriétaire au 1120-1130, rue Provençal, lot n° 1 592 563, comme suit :

- Marge de recul avant du bâtiment d'habitation existant, fixée à 6,17 mètres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-174

PIIA-07-2019 par M. Vincent Girard, propriétaire, lot n° 6 220 298 situé au 1217, rue Saint-Charles / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et

Séance ordinaire du 9 avril 2019

amendements, par M. Vincent Girard, propriétaire, concernant la construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée projetée au 1217, rue Saint-Charles, dans la zone n° 210, lot n° 6 220 298 du cadastre du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le projet de construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée projetée respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-07-2019 présenté par M. Vincent Girard, propriétaire, concernant la construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée projetée au 1217, rue Saint-Charles, dans la zone n° 210, lot n° 6 220 298 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-175

AO / 2018-10-343A – Travaux de démolition complète de l'Aréna Guy-Nadeau et du garage ou Travaux de démolition de l'Aréna Guy-Nadeau (sans le garage) / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par publication d'un appel d'offres public sur SÉAO le 23 janvier 2019;

Considérant la réception et l'ouverture, le 28 février 2019, de onze (11) soumissions, à savoir :

Soumissionnaire	Prix avant taxes Option 1 Démolition complète Aréna et garage	Prix avant taxes Option 2 Démolition Aréna (sans garage)
Groupe 132 inc. Pierreville	282 886,55 \$	246 420,00 \$
Demospec déconstruction Montréal	340 747,70 \$	269 422,70 \$
Robert fer et métaux S.E.C. Shawinigan	356 122,00 \$	318 790,00\$
ART-DEM démolition Québec	375 258,00 \$	350 127,00\$
B. Frégeau Saint-Alexandre	386 500,00 \$	290 000,00 \$
Gestion Dexsen Ange-Gardien	415 285,00 \$	388 345,00 \$
Excavation Bois-Francis inc. Princeville	439 822,00 \$	357 115,00 \$
Excavation René St-Pierre inc. Sherbrooke	442 684,00 \$	403 484,00 \$
Démolition Panzini Saint-Zotique	467 693,00 \$	346 000,00 \$
Bertrand Ostiguy Shefford	580 905,00 \$	552 450,00\$
Pro-Jet démolition Châteauguay	668 100,00 \$	565 000,00 \$

Séance ordinaire du 9 avril 2019

En conséquence,

Il est proposé par **Michel Denicourt**

Et résolu d'adjuger le contrat AO / 2018-10-343A - Travaux de démolition complète de l'Aréna Guy-Nadeau et du garage ou Travaux de démolition de l'Aréna Guy-Nadeau (sans le garage) selon l'option 2 au plus bas soumissionnaire conforme : Groupe 132 inc. de Pierreville pour le prix de 246 420 \$ plus les taxes, le tout comme la soumission datée du 28 février 2019 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-176

Poste de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par **Gilbert Viens**

Et résolu de procéder à l'embauche de M. Guillaume Légaré pour un poste saisonnier de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs pour la saison Été 2019, selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-177

Grille salariale au secteur aquatique au 1^{er} mai 2019 / Approbation

Considérant la recommandation de la coordonnatrice du service des Loisirs, M^{me} Chantal Brodeur;

En conséquence,

Il est proposé par **André Deschamps**

Et résolu d'approuver la grille salariale 2019 pour les emplois du secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-178

Acquisition d'une solution logicielle pour inscription en ligne pour les activités du service des Loisirs / Autorisation

Il est proposé par **Jacques Bienvenue**

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'une solution logicielle pour inscription en ligne pour les activités du service des Loisirs, auprès de PG Solutions de Québec, pour le prix maximum de 10 515 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 1VSCE50-002741-CV3 datée du 6 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-179

Entretien pour les terrains gazonnés sportifs 2019 / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

En conséquence

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer les travaux d'entretien des terrains sportifs gazonnés sous la supervision d'un agronome mandaté par la Ville, à Jean-Pierre Vien de Saint-Césaire, au tarif horaire de 87 \$ / heure plus les taxes pour un budget d'heures déterminées par la Ville, lequel est estimé à environ 110 heures.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-180

Contrat pour le spectacle de la Halte en fête en 2020 / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat avec les Productions Pelletier pour Gestion Guylaine Tanguay inc. de Québec, pour la prestation de *Guylaine Tanguay* au spectacle du 22 août 2020 dans le cadre de l'événement Halte en fête 2020, le tout pour le cachet de 12 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert audit contrat daté du 2 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-181

Engagement de la Ville de Saint-Césaire – « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2019-2020

Considérant les recommandations formulées par la direction du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire et de la directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu :

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Que la Ville de Saint-Césaire confirme au ministère de la Culture et des Communications son engagement à financer la totalité des projets de développement des collections de sa Bibliothèque municipale publique et d'autofinancer le montant de la subvention, suite au dépôt de l'appel de projets 2019-2020;

Que la Ville de Saint-Césaire autorise la responsable de la Bibliothèque municipale, M^{me} Line Gervais à faire la demande de subvention et la désigne comme signataire de la convention.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-182

International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby 2019 (ISJYPG) / Autorisation d'utilisation de terrains de soccer de la Ville de Saint-Césaire

Considérant la demande datée du 19 mars 2019 de l'International de soccer Jean-Yves-Phaneuf de Granby pour l'utilisation de terrains de soccer de la Ville de Saint-Césaire lors de leur tournoi de l'édition 2019;

En conséquence

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'établir une tarification de 5 \$ par partie pour la tenue du tournoi édition 2019 de l'International de Soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby qui aura lieu du 31 août au 2 septembre 2019 pour l'utilisation de terrains de soccer de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-183

Club gymnastique Gym-As - Spectacle de la 49^e édition / Autorisation d'une commandite

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser une commandite de 500 \$ au Club de gymnastique Gym-As de Marieville pour la 49^e édition de leur spectacle annuel qui aura lieu le samedi 1^{er} juin 2019 à l'Aréna Julien-Beauregard de Marieville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-184

Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu-Rouville (CDCHRR) –Adhésion 2019-2020 / Autorisation

Il est proposé par Joanie Génereux

Et résolu d'adhérer, comme membre de soutien, à l'organisme Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu-Rouville (CDCHRR) de Saint-Jean-sur-Richelieu, lequel organisme dessert entre autres,

Séance ordinaire du 9 avril 2019

6 municipalités de la MRC de Rouville, dont Saint-Césaire, en payant la cotisation annuelle de 100 \$ pour 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2019-04-185

École secondaire PGO - Programme langue et multimédia - Soutien financier 2019 / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'accorder un soutien financier pour l'année 2019 au montant de 250 \$ à l'école secondaire PGO de Saint-Césaire pour les élèves du programme de Langues et Multimédia de 2^e secondaire dans le cadre de leur vernissage nommé *Notre patrimoine local 2019* devant se tenir le 30 mai prochain. La contribution est financée à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-186

Ville de Farnham – 35^e tournoi de golf de la Fondation du maire / Inscription

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets de la Fondation du maire de la Ville de Farnham pour le 35^e tournoi de golf qui aura lieu à Farnham, le 14 août 2019, le tout pour le prix de 320 \$ (160 \$ chacun).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-04-187

Union des municipalités du Québec (UMQ) – Invitation à rejoindre le regroupement d'achats de l'UMQ pour le chlorure de sodium (sel de déglçage) saison 2019-2020 / Mandat

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Séance ordinaire du 9 avril 2019

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Saint-Césaire confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2019-2020;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Césaire s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Césaire confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Ville de Saint-Césaire reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2019-2020, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Levée de la séance.

Denis Chagnon
Maire suppléant

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2019-04-149, 2019-04-151, 2019-04-154, 2019-04-157, 2019-04-158,
2019-04-159, 2019-04-162, 2019-04-163, 2019-04-164, 2019-04-165,
2019-04-166, 2019-04-168, 2019-04-169, 2019-04-170, 2019-04-175,
2019-04-176, 2019-04-177, 2019-04-178, 2019-04-179, 2019-04-180,
2019-04-181, 2019-04-182, 2019-04-183, 2019-04-184, 2019-04-185,
2019-04-186.

Micheline Quilès
Trésorière